



## Commission Régionale Football Loisirs

Et Bariani

SAISON 2017/2018

### PROCÈS-VERBAL N°3

---

Réunion du : mercredi 20 septembre 2017

---

Président : M. MATHIEU.

Présents : MME. GOFFAUX – MM. GORIN - DELPLACE – LE CAVIL – DARDE  
THOMAS – ELLIBINIAN (représentant CRA).

Excusé : M. DUPUY.

---

#### INFORMATION

Les clubs utilisant un terrain mis à leur disposition par la Ligue de Paris Ile de France de football doivent impérativement s'acquitter de leur cotisation annuelle avant le 15 septembre de l'année en cours (date butoir) auprès du responsable de la Commission chargé du recouvrement. En cas de non paiement de la dite cotisation le club est automatiquement mis hors compétition. Passé cette date le club n'aura plus la priorité concernant la concession du terrain qui leur était attribuée la saison précédente.

Equipes non à jour de leur cotisation terrain à ce jour :

**BARIANI** : ALICE FOOT - CAP 12.

**SAMEDI** : ES SEIZIEME

La Commission prend bonne note des courriers des équipes de LA GARENNE, d'ENORME FC, de PITRAY OLLIER, d'ALORA et d'INTER 6.

Suite à ces courriers, la Commission leur rappelle qu'elles ont l'obligation de rencontrer toutes les équipes de leur poule.

Les équipes ayant posé des problèmes ont été rappelées aux devoirs de leurs charges et s'engagent à faire preuve de fair-play pour la saison à venir.

La Commission remercie les équipes présentes.

La Commission informe qu'il reste une place disponible pour une équipe le samedi matin et précise qu'elle peut fournir un terrain.

### **RAPPEL**

La commission rappelle à tous les clubs qu'ils doivent impérativement remettre une copie de leur calendrier aux responsables de leur terrain.

Il est également rappeler aux clubs qui reçoivent qu'ils doivent impérativement prévenir le responsable du site de leur terrain et l'adversaire pour chaque rencontre.

Aucun match ne sera reporté lors de la première journée pour les équipes non en règle.

#### Feuilles de match :

- Obligation de remplir la feuille de match de façon manuelle (pas de collage)
- Le nombre de participant par rencontre et par équipe est limité à 16 joueurs
- Il est obligatoire de saisir le résultat sur le site de la LPIFF sous 24 h pour l'équipe recevante
- Les feuilles de match doivent obligatoirement être envoyées sous 48 h
- Nécessité d'avoir des licences en règle et au moins les 3 licences du bureau

### **CHAMPIONNAT**

#### Début du championnat :

**SAMEDI MATIN : 30 septembre 2017**

**BARIANI, SUPPORTERS ET FRANCILIENS : 02 octobre 2017**

### **TERRAINS**

La Commission prend note du courrier de l'équipe TREMBLAY FC et confirme que le coup d'envoi de leurs rencontres à domicile est fixé à **10h00** au lieu de 09h00.

### **CHAMPIONNAT**

#### **Franciliens**

#### **Poule A**

L'équipe PITRAY OLLIER est forfait général.

#### **Poule C**

L'équipe PITRAY OLLIER évoluant dans cette poule jouera ces rencontres à **domicile le jeudi à 19h30 au stade de la Cité Universitaire 17 boulevard Jourdan 75014 PARIS.**

<b><u>Bariani</u></b>
-----------------------

**Poule A**

**N°20007897 – EQUINOXE / CHAMPS DE MARS du 02/10/17**

La Commission prend note du courrier des équipes EQUINOXE et CHAMPS DE MARS et décide de reporter cette rencontre à une date ultérieure.

**Poule B**

La Commission prend note que l'équipe CACL n'a toujours pas de terrain à sa disposition.

Prochaine réunion : mercredi 27 septembre 2017.